

vans ou du survivant de deux ou d'un plus grand nombre de créanciers hypothécaires ou personnes en possession, ou des exécuteurs ou administrateurs de tel survivant ou leurs
 5 ou ses ayans-cause, déchargera effectivement la personne payant la dite somme de la charge de veiller à l'emploi, ou de la responsabilité du mauvais emploi de la dite somme, à moins que le contraire ne soit expressément
 10 déclaré par l'instrument créant le fidéi-commis ou la garantie.

XI. Et qu'il soit statué, qu'il ne sera pas nécessaire en aucun cas que le titre soit fait en duplicata, (*deed indented*), et que toute
 15 personne qui n'y sera pas partie pourra s'en prévaloir immédiatement, de la même manière que d'un titre simple (*deed poll*.)

XII. Et qu'il soit statué, que lorsqu'il y aura confusion du droit de réversion d'un
 20 immeuble dépendant de l'expiration d'un bail, dans un résidu ou autre réversion ou autre droit, la personne à qui appartiendra le droit dans lequel telle réversion se sera fondue, ses héritiers, exécuteurs, administra-
 25 teurs, successeurs et ayans-cause, aura et exercera le même avantage, recours et bénéfice contre le locataire, ses héritiers, successeurs, exécuteurs, administrateurs et ayans-cause pour non-paiement de la rente
 30 ou pour détérioration, ou autre fait résolutoire, ou pour non-exécution des conditions, clauses ou conventions contenues et exprimées dans son bail, cession, (*demise*) ou concession, contre le locataire, fermier ou
 35 concessionnaire, ses héritiers, successeurs, exécuteurs, administrateurs et ayans-cause, que la personne qui au tems d'alors aurait droit à la réversion intermédiaire (*mesne reversion*) qui aura fait confusion, aurait eu ou
 40 pu avoir ou exercer si la dite réversion n'avait pas fait confusion.

XIII. Et qu'il soit statué, que tout droit titre ou intérêt dans des immeubles qui, en

Les titres en duplicata (*indented*) inutiles.

Les recours pour la vente et les conventions dans un bail ne sera pas étroit par la confusion avec la réversion immédiate.

Les intérêts dans les immeubles trans-